

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, le Conseil Municipal réuni à la Mairie, après convocation légale en date du 21/07/2016 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Maire de BELLOU LE TRICHARD.

Etaient présents : DESHAYES J-P, FRADIN M, KERVEILLANT M, FLAHAULT M-J, TAFFORY L, ROUX S, COLAS A, DEBRAY C, LEMARIÉ S, MAUGER A.

Etait excusé : PIGEON J-L

Un scrutin a eu lieu, Antoine MAUGER a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2016 est approuvé.

1 - ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE n°201624 - 201629

Vu la décision modificative n°1 prise par délibération n° 201624 lors de la séance du 28 juin 2016,

Vu le BP 2016 voté de la commune,

Considérant que l'excédent du budget CCAS affecté au compte 7551 suite à sa dissolution pour un montant de 1167,46 € avait été inscrit au BP 2016,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la décision modificative n°1, acte n° 201624.

2 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU Se 61 – 201630

Monsieur FRADIN présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Se61 de l'année 2015 validé par les membres du Comité Syndical du Se61 en date du 14 juin 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ce rapport 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport d'activités 2015.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO – 201631

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Bellou le Trichard est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les communes de **Lougé sur Maire, St Hilaire du Harcouet (commune nouvelle), Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaine, Valorbiquet, Ecouves, Putanges le Lac.**

ainsi que : le **Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre** ont sollicité leur adhésion au SMICO,

et que

Les communes de **La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Radon, Appenai sous Bellême, Juvigny sous Andaine, Passais la Conception, Le Sap, St Hilaire du Harcouet, St Cyr du Ronceray, CDC des Courbes de l'Orne, Chênedouit, La**

Fresnaye au sauvage, Sainte Croix sur Orne, Putanges-Pont Ecrepin, ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 11 juin 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet un avis favorable.

4 – ARRETE D'ENREGISTREMENT DE L'EARL DESHAYES

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-24 du code de l'environnement, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'exercice de méthanisation et de combustion de l'EARL DESHAYES sur la commune de Pouvrai, nous est parvenu et qu'il est à la disposition de chaque membre du conseil.

5 – CLOTURE DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE POUR TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : OUVERTURE DES PLIS - 201632

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel public à la concurrence s'est clôturé ce jour à 17h00.

Le conseil municipal constate que trois plis ont été reçus :

- 1) SARL DENIS MARIÉ – 61 250 SEMALLE
- 2) SARL C2G – 61 130 BELLEME
- 3) DELAUBERT Constructions – 61 110 CONDEAU

Après avoir procédé à l'ouverture des plis, à l'analyse des candidatures et des offres suivants les critères énoncés dans le règlement de la consultation, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer le marché public de travaux pour la réfection de la charpente, de la couverture et du plancher avec isolation de la salle polyvalente à : **SARL C2G, domiciliée ZI rue des Cytises, 61130 BELLEME**, pour un montant de 30 598,93€ HT.

- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision aux trois entreprises candidates.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la poursuite des démarches et à l'engagement de ce marché de travaux.

6 – QUESTIONS DIVERSES

► En raison des congés annuels, la mairie sera fermée du 2 au 12 août, puis du 23 au 26 août 2016. Durant cette période, seules les permanences du mardi de 17h à 19h seront maintenues.

La séance est levée à 22 heures 00

Le Maire,

le secrétaire

Fait et délibéré, ce jour

les membres du conseil municipal